

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre projet de construction d'une plate-forme logistique sur les communes de Romorantin et Villefranche sur Cher,

En effet, à l'heure du réchauffement climatique on nous demande de faire des efforts afin de limiter les gaz à effet de serre , et vous, vous envisagez une fois de plus le passage de plusieurs centaines de camions et véhicules légers, par jour, cette construction est une aberration et va l'encontre de toute logique.

A fortiori cette circulation impactera les communes concernées ainsi que celles avoisinantes, engorgement des villes, bruit, émissions de CO2, dans toute la région, lesquels auront, un impact sur la santé des habitants.

Nous devons préserver notre bien être,

Ce projet n'a aucun bien-fondé et ne doit aboutir, puisque nous allons de plus en plus vers des marchés locaux donc nul besoin d'augmenter la circulation de poids lourds, les plate-formes existantes sont déjà bien suffisantes..

Nous souhaitons que le bon sens l'emportera et ce au détriment de ce projet

Cordialement.

*

M, Mme MOSTACCI
64 rue Jenny HAMON
41600 Lamotte-Beuvron

Sujet :[INTERNET] Enquête publique pour la réalisation d'une plateforme logistique à Romorantin

Date :Mon, 3 Apr 2023 10:24:14 +0000 (UTC)

De :Nathalie Voisin

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête publique concernant la construction d'une plateforme logistique sur les communes de Romorantin et Villefranche sur Cher, je me permets de vous soumettre quelques questionnements et réflexions.

1) Monsieur Lorgeoux parle d'un "projet qui concilie l'activité humaine et l'exigence environnementale" (discours public de novembre 2022).

Or, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Centre Val de Loire "s'étonne de l'absence ou de la faible représentation de certains groupes d'espèces dans l'expertise écologique du site et déplore la présence de **nombreuses erreurs** dans l'étude."

De même, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) du Centre Val de Loire s'interroge sur "le contenu des études d'impact du projet de construction qui fait apparaître **plusieurs lacunes** ne permettant pas de s'assurer de la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux relatifs à l'environnement et à la santé humaine."

- Ces remarques incitent à interroger la fiabilité des études écologiques et la vigilance (ou la diligence) avec lesquelles elles ont été menées.

2) Catella souhaite construire deux entrepôts de stockage.

- Quid des noms des entreprises susceptibles d'occuper ces entrepôts ? Quelles seront leurs activités ?

- Quid des produits stockés ? "Des matières combustibles diverses" est plutôt vague.. et pourquoi rester dans le vague ?

3) Quelles sont les raisons qui poussent Monsieur Lorgeoux à vouloir "gagner la bataille" (discours public de novembre 2022) ?

4) D'autres locaux à Romorantin n'étaient-ils pas disponibles pour accueillir ce projet ?

5) Quid du débat public ?

Toutes ces questions m'engagent à être défavorable au projet.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire.

N. Voisin

L'information suivante a été collectée le 03/04/2023 11:34:

Vous êtes: Un particulier

Nom: LAMOUREUX

Prénom: Danièle

Adresse électronique:

Adresse postale: 100 bis, avenue de Blois

Code postal: 41200

Ville: ROMORANTIN LANTHENAY

Téléphone:

Sujet: ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE PLATE FORME CATELLA

Destinataire: La préfecture

Message: CONTRIBUTION A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE PORTANT SUR L'IMPLANTATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE PORTEE PAR CATELLA Posons-nous quelques questions : Ce projet répond-il à un besoin ? Aucune étude n'est jointe à ce projet pour nous éclairer sur ce fait. Avec une vingtaine de projets recensés en Région Centre - du fait de sa proximité avec la Région Capitale, du prix attractif du foncier, de la moindre artificialisation de ses sols - notre avenir est-il de voir nos sorties d'autoroutes, nos entrées de ville se couvrir de plate-formes logistiques de plus en plus gigantesques ? Que les poètes de la Société Catella nous disent que l'ensemble ressemblera à une « cabane perchée » ne nous fait même pas sourire et nous confirme combien ils sont à court d'arguments pour vendre la laideur. Cette Région compte déjà 6 millions de m2 de bâtiments logistiques. Un bilan en terme d'occupation des m2 proposés, de nombre et de qualité d'emplois, de nuisances a-t-il jamais été fait ? Quelle réalité en terme de nombre et de qualité d'emplois ? - Ces locaux étant destinés à la locations et en l'absence de connaissances plus fines sur les entreprises susceptibles de s'y installer les chiffres d'emplois annoncés semblent particulièrement sujet à caution (Le Maire de Romorantin, lui-même, reste circonspect sur le sujet) Quel impact écologique ? La circulation automobile A l'heure où vient de paraître le 6ème rapport du GIEC, encore plus alarmiste que les précédents, et, alors que l'on sait que le secteur des transports induit un tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'Hexagone, n'est-il pas irresponsable de construire ces plate- formes qui ne pourront être approvisionnées que par la route ? Le gouvernement salue ce 6ème rapport – voir la déclaration de la Ministre sur le site www.ecologie.gouv.fr – aussi on ne comprendrait pas que le représentant de l'Etat, lui, ne tienne pas compte des alarmes des experts du GIEC . Pourquoi dans les documents produits ne parle-t-on que des voies routières, A85 et RD922. A-t-on le projet de contraindre les véhicules qui approvisionneront cette plate-forme à n'emprunter que ces voies ? Pourquoi l'ensemble du réseau routier de la commune ne serait-il pas impacté par l'installation de cette plate-forme ? Nous pouvons, bien sûr, attendre une fréquentation importante sur la voie de contournement de Romorantin, sur la route venant de Blois ou celle venant d'Orléans, voire sur celle de Salbris avec la sortie de l'A71. Habilement, les porteurs du projet, minimisent l'impact écologique de leur structure en feignant de croire qu'ils ne sont en rien responsables de la circulation automobile générée et que celle-ci ne peut être rattachée au projet. Comment l'ARS peut ne pas relever l'augmentation des risques pour la santé avec toute augmentation de circulation automobile, principalement de camions, quand on sait que ceux-ci sont responsables des émissions de particules si nuisibles, principalement pour les enfants ? De qui se moque-t-on ? Implantation photovoltaïque : il est nécessaire que les nouvelles constructions soient basse consommation en matière d'énergie. Le projet initial qui incluait dans son titre le stockage « d'alcool de

bouche » pour échapper à l'implantation de panneaux photovoltaïques en dit long sur leur sensibilité aux problèmes auxquels la planète est confrontée. Les zones « Natura 2000 » : A quoi sert cette législation si projet après projet, on accepte des dérogations et découpe ces zones ? En conséquence, mon mari et moi-même, sommes totalement opposés à ce projet.

L'information suivante a été collectée le 03/04/2023 13:11:

Vous êtes: Un particulier

Nom: BARBIER

Prénom: CECILE

Adresse électronique:

Adresse postale: 49 avenue colonel Morlaix Demozay

Code postal: 45190

Ville: Beaugency

Téléphone:

Sujet: enquete publique pour l'exploitation de plateforme logistique Romorantin Lanthenay

Destinataire: La préfecture

Message: Monsieur le Préfet, Je suis abasourdie de constater que de tels projet continue à être proposé. Cela dénote un déni de la réalité de l'urgence climatique, environnementale à laquelle nous sommes confrontés. En dépit de la crise de l'eau, pourtant très médiatisé ces dernier jours, je constate qu'un projet d'artificialisation massive des sols est prévu sur une zone en partie humide. Aucune compensation ne permet remplacer cette ressource. Nous avons besoins de préserver ces terres pour faire face notamment à la pénurie d'eau et au réchauffement. Nous avons besoin des écosystèmes inféodé à ses zones humides ou ses zones naturelles. Par ailleurs, je constate que les études d'impact ne sont pas à la hauteur en ce qui concerne la santé humaine : qualité de l'air, l'impact du trafic routier et l'exploitation du site. Pour toutes ses raison je suis opposée à ce projet. C Barbier

Sujet :[INTERNET] Enquête public
Date :Mon, 3 Apr 2023 18:02:04 +0200 (CEST)
De :Frederic GIRAULT
Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Je suis favorable au projet pour la société catella logistic Europe, cela peut amener du travail à bon nombre d'habitants de la commune et même en faire venir d'ailleurs qui ferait un bien fou à la commune de romorantin
Cordialement
Mr Girault
Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet :[INTERNET] Avis d'enquête publique Catella Romorantin et Villefranche-sur-Cher

Date :Mon, 3 Apr 2023 21:47:54 +0200 (CEST)

De :fabrice.perron

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique à propos du projet Catella.

Suite aux incendies qui ont ravagé le sud-ouest de la France et à une année 2022 marquée par des températures records le Président Emmanuel Macron a cru bon de sonner l'heure de la sobriété et de la planification écologique, ce qui signifie une transformation de nos modes de production et de consommation. Pensez -vous qu'avec la multiplication des plates-forme logistiques en région Centre, et donc au sud de Romorantin-Lanthenay nous allions dans la bonne direction ?

Ce projet d'implantation de deux hangars de 70 000 m² avec une emprise de 18 ha dans la zone des Grandes Bruyères interroge à plusieurs titres :

-d'abord au plan économique ce type d'implantation favorise une logique court-termiste et commerciale avec éclatement des chaînes de valeur, favorisant le tout-camion sans se poser la question des externalités négatives, de l'origine des produits et des km parcourus. Bref ce modèle, venu des années 80 (époque d'une mondialisation triomphante), est à contre-temps d'une relocalisation et reconfiguration plus globale des activités. Il n'a pas non plus pour priorité la réindustrialisation d'un site mais favorise la spéculation foncière et les intérêts des sociétés du BTP (il y a d'ailleurs d'autres espaces de stockage déjà disponibles à Romorantin ou Salbris...). Quant à la pérennité des emplois, à l'heure de la robotisation et de l'IA (cf Amazon), il est à craindre une automatisation et/ou un turn-over important comme le montre d'ailleurs la situation sur Mer (<https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/030123/dans-le-loir-et-cher-l-expansion-des-plateformes-logistiques-suscite-des-resistances>). D'ailleurs est-on parti des besoins économiques de ce bassin d'emplois et du profil de la population active ? Ne pourrait-on pas envisager d'autres usages de production de cet espace (zone de maraîchage en circuit courts par exemple...) et de partir des besoins de la population ? Enfin une étude d'impact a-t-elle été menée sur les emplois locaux ? Je note que dans la brochure de communication de la mairie la « *la cartographie des recrutements et les effectifs correspondants par entreprise n'étant pas encore fixés à*

ce jour » (*Romo Dialogue* n°72, p8). Et les emplois de ces entrepôts ne sont pas connus pour générer des emplois directs ... à la différence de vrais emplois industriels !

-ensuite au plan environnemental, c'est un non sens : la rotation de 200 camions (donc 400 aller-retour) et nombre d'utilitaires par jour ne sera pas sans conséquences sur la pollution de l'air, un paysage défiguré et standardisé (« La France moche » et ses entrées de ville) la déformation de routes départementales (D922 et D765 dont la réfection inévitable sera à la charge des collectivités ...) et les nuisances occasionnées dans les villages et zones d'habitation traversées. Le rapport de la MRAE de janvier 2023 émet de sérieuses réserves d'ailleurs concernant cette absence de prise en compte de l'impact en émission de gaz à effet de serre : « *le dossier ne comporte dès lors aucune évaluation des émissions atmosphériques (gaz à effet de serre) générées par le trafic de véhicules induit par le projet, aucune évaluation sur l'impact sur la qualité de l'air et sur la santé dans les communes environnantes. Il ne propose aucune mesure visant à la réduction et la compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050* ». On est aussi loin de la mobilité douce vantée toujours par le document promotionnel déjà évoqué (*Romo Dialogue* n°72, p10). Concernant la « compensation écologique », dont se targue toujours cette même brochure, n'est-on pas dans le *greenwashing* ? En effet en écologie la compensation est une illusion, la destruction irréversible. Et en cas de fermeture à qui en incombera la responsabilité la dépollution du site ? Qui nous assure que « *la participation financière de Catella de 500 000 € prendra en charge, sur 30 ans, la gestion écologique adaptée du site de l'Arche* » ? Le rapport de la MRAE souligne de nouveau cette carence : « *l'autorité environnementale recommande de compléter le dossier en précisant l'usage futur considéré et possible lors de l'arrêt définitif de l'activité logistique, ainsi qu'avec les contraintes de remise en état qui résulteraient de cet usage futur.* » Privatisation des profits, socialisation des pertes, on connaît la chanson ...

-enfin au plan démocratique n'est-il pas déplorable que le commissaire enquêteur M Leddet ait jugé qu'une « *réunion publique n'apporterait pas beaucoup de choses, [...], je n'en vois pas la nécessité* » (la NR du jeudi 30 mars dernier) et soit sorti de la réserve et impartialité que sa fonction lui imposait. Peut-on, d'autre part, quand on est élu, à la fois déplorer le fossé croissant entre citoyens et représentants de la nation, tout en ayant des pratiques qui font des individus des consommateurs qu'on écarte de la chose publique et de choix qui engagent notre avenir et celui de nos enfants ? A l'heure de la crise démocratique et sociale que nous vivons, refaire société est donc devenu un impératif mais nous n'y parviendrons pas sans construire ensemble des projets qui ont du sens pour nos vies et nos territoires. C'est pour cela que nous

demandons à notre tour une réunion publique sur ce projet.

Cordialement.

M Fabrice PERRON et Mme Frédérique VIDAL

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Observations dans le cadre de l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation pour l'implantation de deux bâtiments logistiques CATELLA LOGISTIC EUROPE à Romorantin-Villefranche

Date :Mon, 3 Apr 2023 19:50:52 +0000

De :FISCHER Karin

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite exprimer les plus fortes réserves sur le projet de plateforme logistique CATELLA LOGISTIC EUROPE sur les communes de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher, qui ne me paraît pas à même de répondre aux besoins locaux, que ce soit en termes socio-économiques ou d'un point de vue environnemental.

1. **ECONOMIE - EMPLOI :** En tant que présidente de la Commission Emploi, Formation professionnelle et Orientation du Conseil régional, j'ai pu constater au cours des deux dernières années (mandat débuté en 2021) que sur l'ensemble de la région il est déjà devenu difficile pour les entreprises de logistique de trouver la main d'oeuvre dont elles ont besoin aujourd'hui, malgré les efforts du Conseil régional notamment pour faciliter et accompagner le "matching" demandeurs d'emploi-recrutements dans ce domaine, notamment par la mobilisation du dispositif DEFI, avec un parcours dédié de formation et des emplois à la clé proposés par les entreprises. Les retours récents d'agences d'interim confirment cette difficulté. Certaines ont été amenées à élargir leur champ d'action géographique, et la hausse du coût des carburants devient rédhibitoire sur de telles distances pour les employés, intérimaires ou non.

L'éventail de types d'emplois proposés dans ces structures mono-activité, très peu intéressantes d'un point de vue économique, reste très circonscrit, et peu à même de répondre aux besoins en emploi de moyen terme (forte proportion de personnels intérimaires, automatisation en cours d'une partie des postes de travail dans ces zones logistiques) et de correspondre aux aptitudes de la majeure partie des demandeurs d'emploi dans le bassin de vie (dont des personnes ayant plus de 50 ou 55 ans qui sont souvent refusées à l'embauche en raison de leur âge et de la pénibilité de certains postes, des femmes avec enfants pour lesquelles les 2x8 peuvent être très compliqués en termes de garde etc.). A moyen terme, en tenant compte des objectifs de "zéro artificialisation nette" fixés par la législation et, en continuité, par le SRADDET notamment, le choix de dédier une telle surface, alors que de nombreuses grandes zones logistiques ont déjà vu le jour ces dernières années dans la région, à une activité non productive, à faible valeur ajoutée, ne pourrait qu'obérer les possibilités en termes de relocalisation industrielle dans le bassin de vie et d'emploi de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher. La Région s'est pour sa part engagée à mettre en oeuvre "un grand programme de réindustrialisation, de relocalisation et de reterritorialisation". Il est essentiel que les différentes échelles soient considérées face à tout nouveau projet de ce type. Un maire à l'échelle locale espérera probablement quelques emplois et recettés fiscales, en plus de la vente éventuelle du terrain, mais c'est une stratégie plus large et à moyen terme qui est nécessaire pour assurer une évolution économique raisonnée, pourvoyeuse d'emplois diversifiés et respectant les critères environnementaux sur l'ensemble du territoire. Le nombre d'emplois que les entreprises de logistique font miroiter aux élus locaux est d'ailleurs généralement très surévalué.

A l'heure où la Région Centre Val de Loire doit se diriger vers un retour au fret ferroviaire à grande échelle avec l'aide de l'État (SRADDET, respect des objectifs ZAN), la prolifération de ces très grands entrepôts logistiques n'est plus de mise. A l'échelle nationale, ces derniers ne créent d'ailleurs pas ou peu d'emplois car il s'agit très souvent de relocalisations d'activités logistiques qui étaient implantées ailleurs, parfois sur plusieurs sites.

2. ENVIRONNEMENT, CIRCULATION, SANTÉ :

Le modèle du projet CATELLA LOGISTIC EUROPE repose sur le camionnage et non sur le ferroutage, qui pourtant devrait avoir vocation à être privilégié dans tout projet logistique aujourd'hui. Le trafic poids-lourds estimé à près de 200 camions par jour, et le trafic de véhicules évalué à 600 véhicules légers, posent des questions importantes en termes de circulation routière, d'environnement et de santé. Comme l'a souligné la Mission régionale d'Autorité environnementale, les lacunes du dossier ne permettent pas d'évaluer avec suffisamment de précision les impacts dans ces différents domaines.

Il semble notamment qu'il n'y ait pas d'étude d'impact sur la santé de la pollution attendue en raison des mouvements de camions et de véhicules légers supplémentaires prévus. La même question se pose concernant les nuisances sonores, et effets environnementaux plus généralement.

Le lieu choisi pour ce projet pose particulièrement problème, avec sa situation en zone Natura 2000, et la destruction partielle annoncée d'une zone humide (des zones qui jouent un rôle crucial contre le réchauffement climatique notamment).

Les conclusions de la Mission régionale d'Autorité environnementale me paraissent logiquement sans appel concernant les éléments soulevés ici.

Il n'y a pas non plus dans le projet de compensation explicite, adéquate, réelle et complète (désartificialisation d'une surface équivalente, service rendu d'un point de vue environnemental...), et la notion de compensation apparaît en conséquence potentiellement dévoyée ici.

Pour les raisons évoquées, il me semble que ce projet est une "fausse bonne idée" d'un point de vue socio-économique, et un mauvais projet d'un point de vue environnemental, et qu'il est nécessaire d'y renoncer, pour pouvoir envisager sereinement des possibilités plus intéressantes et vertueuses d'un point de vue socio-économique et écologique, et plus efficacement sur les friches industrielles déjà existantes sur ce bassin de vie et d'emploi, pour lesquelles le Fond Friches de l'État aurait vocation à être mobilisé.

Bien cordialement,

Karin Fischer

Conseillère régionale du Centre Val de Loire

Présidente de la Commission Emploi, formation professionnelle, orientation et insertion

Co-pilote du Comité de développement de l'emploi de la région orléanaise

Sujet : [INTERNET] Réponse à l'enquête publique CATELLA LOGISTIC EUROPE

Date : Mon, 3 Apr 2023 22:00:19 +0200

De : Guylaine Poulin

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Enquête publique ROMORANTIN-LANTHENAY et VILLEFRANCHE-SUR-CHER - CATELLA LOGISTIC EUROPE - Enquêtes publiques - Publications légales - Publications - Les services de l'État en Loir-et-Cher

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après étude de ce dossier, je suis inquiète sur de nombreux points :

- Concernant la plantation d'arbres autour du site pour masquer celui-ci, comment seront gérées les inévitables périodes de sécheresse à répétition ? Dans les plateformes existantes, nombreux sont les jeunes arbres qui n'ont pas survécu à l'été dernier.
- Sur le plan des espèces végétales, sont mentionnés « Des suivis (...), tant pour les stations transplantées d'Orchis pyramidal que pour les zones humides. ». Quelles sont les modalités de ce suivi ?
- Comment compenser l'impact de cette artificialisation des sols sur les oiseaux ? Quelles seront les mesures compensatoires ?
- Alors qu'une proposition d'implantation géographique alternative est obligatoire, aucune n'est mentionnée dans le dossier.
- Y a-t-il eu des prospections qui auraient permis d'identifier d'autres sites dégradés, pouvant être réutilisés ?
- Quid des nuisances liées à la circulation routière accrue du fait du projet ? Le dossier mentionne « 600 véhicules légers (VL) et 196 poids-lourds (PL) supplémentaires par jour. Dans ce cadre, le pétitionnaire prévoit une augmentation du trafic de 6,3 % pour les VL et de 15,8 % pour les PL sur la RD922, et de 5 % pour les VL et de 12,3 % pour les PL sur l'autoroute A85. ». Cela aura forcément un impact sur la qualité de l'air. La santé des riverains est en jeu. De plus, quelles sont les mesures proposées pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050 ???
- Enfin, les nuisances sonores seront indéniables. Or l'étude acoustique a été seulement théorique (modélisation). Des mesures acoustiques ont-elles été réalisées pour évaluer l'impact du trafic routier actuel, et pour prévoir l'augmentation du volume sonore lié à l'augmentation du trafic ? La multiplication des plateformes logistiques partout en France doit permettre aujourd'hui un retour d'expérience.
- Comment ce projet se positionne-t-il par rapport au schéma régional, d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) ? Ceci est très peu détaillé dans le dossier.
- Y aura-t-il des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments ? Même si une partie d'entre eux sera dédiée au stockage d'alcools de bouche, cela ne concernera pas la totalité des bâtiments, or aujourd'hui avec la crise climatique, il est essentiel de

concevoir des bâtiments autonomes en énergie.

- Enfin, comment est prévue la remise en état du site si l'activité devait s'arrêter ?

Face à cette multitude de questions et de points flous, je ne peux que m'opposer à ce projet.

Comme le décrit très bien l'ARB Centre Val de Loire, <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/>, les effets du changement climatique se font déjà sentir dans notre région et vont s'accroître chaque année. Tout le monde est concerné. Il semble important que les décisions d'artificialiser des sols ne soient prises que dans l'intérêt général (création de lieux de production, permettant de doter le pays d'industries utiles et fournissant des emplois pérennes et en nombre suffisant). Or la faible création d'emplois liée à la logistique, des emplois menacés dans quelques années par la robotisation, ne justifie pas de sacrifier des terres ou des zones humides comme celles concernées par ce projet, ni de nuire à la santé des populations. Il y a suffisamment de friches industrielles et de plateformes vacantes pour ne pas en créer de nouvelles sur des zones vierges.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma contribution,

Cordialement,

Guyline Poulin

Sujet :[INTERNET] Plainte plateforme logistique Romorantin

Date :Mon, 3 Apr 2023 22:04:13 +0200

De :jimmy delimaugé

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Suite à l'annulation du projet de plateforme logistique à Lamotte-beuvron, j'apprends qu'un autre projet à lieu a Romorantin.

Il est clair que la nuisance des camions sur la D20D20 sera la même. Je suis habitant de Lamotte-beuvron et je souhaite garder un cadre de vie correct. La pollution engendrée à l'heure des préoccupations majeures sur les problématiques environnementales est un non sens complet.

La Sologne reste une terre encore préservée. Mais les amateurs d'argent prêt à tout sacrifier sous des prétextes fallacieux "nous voulons développer la région" sont légion. On sais parfaitement que les habitants ne verront jamais la couleur de cet argent et que cela ne profitera que à quelque personne.

Le bruit, la pollution, les problèmes de circulation ect ect... Nous n'avons pas besoin de ça. D'ailleurs c'est un des arguments de dire que la région en à le besoin alors que nous fonctionnons parfaitement sans...

Le développement doit être durable et il est clair que avec un projet pareil on est clairement dans un problématique purement économique car certains attendent de se remplir les poches.

Donc c'est un grand non pour ce projet.

M.Delimaugé Jimmy

Habitant à Lamotte Beuvron.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition au projet logistique Romorantin

Date : Mon, 3 Apr 2023 20:16:48 +0000 (UTC)

De : Sandrine Mostacci

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous écris afin de faire part de mon opposition au projet en cours concernant la création d'un entrepot logistique à Romorantin, qui impactera la ville ainsi que tous les villages alentours et ceux positionnés sur la D2020.

Lamotte-Beuvron vient d'échapper à ce projet, mais les mêmes problèmes se posent, pour nous lamottois, et pour toutes les zones concernées, à commencer par les habitants de Romorantin.

Ce qui nous attend est une perte de qualité de vie avec des nuisances, des passages incessants de poids lourds dans des zones résidentielles, devant des écoles (collège de Lamotte assurément).

Nous sommes dans une région où il fait bon vivre, connue pour ses forêts gigantesques. Cette région nous offre un cadre de vie agréable, encore préservé malgré une circulation parfois dense.

Ce qu'il va se passer c'est des centaines de camions par jour, une nationale et des axes routiers impraticable (que dire de la Ferté-saint-Aubin), des zones résidentielles qui vont servir de raccourcis pour des routiers qui ne font pas attention.

C'est une installation générant pollution de l'air, des sols et des eaux. Probablement de la déforestation aussi.

Déjà d'un point de vue environnemental, c'est un non sens complet.

Et que dire de la qualité de vie ? De la tranquillité ?

J'ai passé plus de 20 ans en région parisienne. Les arguments faisant appel à la création d'emplois, nous les connaissons bien, l'économie de la ville n'est pas meilleure après, mais sont bien réels : l'augmentation du bruit, de la pollution, du danger..

Il n'y a qu'à regarder la nationale plus haut, en Île de France. Comme il a l'air d'y faire bon vivre, habiter au milieu des camions, dans la grisaille.

Si les décisionnaires aiment la pollution, la région parisienne leur ouvrira les bras avec grand plaisir. Et s'ils veulent créer de l'emploi, qu'ils commencent donc par dynamiser la région au niveau médical. De nombreux spécialistes manquent cruellement. En permettant aux personnes de se soigner, les entreprises réellement porteuses viendront s'implanter d'elles-même. Car combien sommes nous à vivre une galère sans nom pour trouver des spécialistes ou même des médecins généralistes ?

Ce projet d'entrepôt logistique est une folie et une condamnation pour les habitants de

Romorantin et tous les villages alentours.

Préservons notre environnement au lieu de le détruire. Préservons l'humain au lieu de vouloir créer cette machine infernale.

Soyons en accord avec notre époque et ses problématiques environnementales et climatiques au lieu de polluer davantage et de rendre nos lieux de vie insécures.

Nous ne voulons pas de cet entrepôt logistique, ni à Lamotte-Beuvron, ni à Romorantin, nulle part.

Cordialement,
Sandrine Mostacci